

# COSI, COSPOL & co...

**L**e COSI<sup>1</sup>, le Comité permanent qui a récemment été créé au sein du Conseil de l'Union européenne, vise à promouvoir et renforcer la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure au sein de l'Union européenne. Il est également le responsable final des projets COSPOL.

Texte Gwendoline Hendrick  
Photo Jos Balcaen

BRUXELLES – L'article 71 du Traité de Lisbonne prévoit l'institution d'un Comité permanent au sein du Conseil de l'Union européenne afin d'assurer la promotion et le renforcement de la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure. Les tâches de ce Comité (COSI) sont définies dans une décision du Conseil de l'Union européenne du 25 février 2010. Ainsi, le champ d'action du Comité concerne les domaines couverts par la coopération policière et douanière et par les autorités chargées du contrôle et de la protection des frontières extérieures. Le cas échéant, il porte également sur d'autres secteurs comme la coopération judiciaire en matière pénale. A ce titre, les représentants des Etats membres au sein de ce Comité sont issus d'horizons différents : police, justice, douane...

Le chef de la délégation belge au sein du COSI n'est autre que Fernand Koekelberg, le commissaire général de la police fédérale, qui présidera le Comité durant la Présidence belge de l'UE. "Cet organe n'est pas associé à l'élaboration des actes législatifs ni à la conduite d'opérations, lesquelles restent du ressort des Etats membres", explique Isabelle Borremans, conseillère au sein de la Cellule Présidence belge de la Direction de la coopération policière internationale (CGI).

## Projets COSPOL

Les projets thématiques COSPOL (pour *Comprehensive operational strategic planning for the police*) constituent des instruments

de coopération policière qui visent, dans la plupart des cas, à obtenir des résultats opérationnels concrets, tels que le démantèlement d'organisations et de réseaux criminels, par exemple. La participation des Etats membres à ces projets se fait sur base volontaire et est dépendante des intérêts et des besoins de chaque pays. Ces projets COSPOL sont portés, en étroite collaboration avec Europol, par les Etats membres pilotes et copilotes et les pays participants. La police belge est représentée dans six des neuf projets COSPOL : le *Cospol internet related child abusive material project* (CIRCAMP) en tant que pilote, le projet *Synthetic drugs* et *Heroin* en tant que copilote et les projets *Western Balkans organised crime* (WBOC), *Cocaine* et *Organised crime exploiting information and communication technologies* (OCICT) en tant que participant.

## Deux événements

La récente création du COSI a remis en question l'existence de la Task force des chefs de police<sup>2</sup> car les probléma-



Isabelle Borremans

tiques et sujets qui y étaient abordés seront désormais couverts par le COSI. Aujourd'hui, il n'existe donc plus de réunion dédiée uniquement aux responsables des polices européennes. Il n'y a plus, non plus, d'enceinte spécialisée où traiter les projets COSPOL. C'est la raison pour laquelle la police belge, dans le cadre de la Présidence de l'Union, organisera deux événements destinés aux responsables des forces de police européennes : une réunion informelle des chefs de police, présidée par le commissaire général de la police fédérale, et une réunion des responsables nationaux des projets COSPOL – qu'il s'agisse des chefs de police eux-mêmes ou de leur représentant ayant mandat pour engager leur Etat – permettant de traiter de façon approfondie toutes les questions liées aux projets COSPOL afin soumettre les dossiers finalisés au COSI. ★

<sup>1</sup> Standing committee on operational cooperation on internal security (Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure).

<sup>2</sup> Police chiefs task force.